

DEC122034DR08

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS



Délégation
Centre Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3E, Avenue de la recherche scientifique
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7328 intitulée Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace et nommant M. Michel TAGGER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15/10/2012 ;

Considérant que M. Stéphane CHEVRIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 24 au 26 novembre 2004 et du 02 au 04 mars 2005.

DECIDE :

Article 1 : M. Stéphane CHEVRIER, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7328 à compter du 01/01/2012.

M. Stéphane CHEVRIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane CHEVRIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 29/11/2012

Michel TAGGER
Directeur de l'unité UMR n°7328



Youssefi TOURE
Président de l'Université d'Orléans
Date et visa 06/12/2012



Patrice SOULLIE
Délégué régional
Date et visa 18 DEC. 2012

